

Arrêté modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Superflux

par : Lombardi Marlène marlene.lombardi@outlook.fr
05/06/2019 15:19

Trop aimable de légiférer autant pour au final accorder des "dérogations possibles" aux prescriptions et seuils fixés.
Inutile de laisser une marge de manœuvre si grosse, vu que les arrêtés préfectoraux de mise en demeure ne sont pas forcément toujours suivi d'effet !